

*Le seize octobre deux mille huit, à 14h30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Monsieur Alain LATREUILLE est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.*

*Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.*

1. Installation d'un nouveau délégué au comité syndical
2. Composition des commissions : validation des listes des membres
3. Schéma de Cohérence Territoriale : confirmation et complément de la démarche de suivi
4. Consultation du Pays Marennes Oléron : participation aux réunions du ScoT de l'agglomération Royan Atlantique
5. Politique du logement : participation au Comité de pilotage des PLH
6. Contrat Régional de Territoire 2004-2006 : reversement à la Région dans le cadre des Bourses Tremplin pour l'Emploi
7. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : nouvelle programmation 2008 des « Bourses Régionales Tremplin Emploi »
8. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : nouvelle programmation 2008 des « Aides aux Manifestations »
9. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : programmation 2008 des « Projets structurants »
10. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : nouvelle programmation 2008 des « Projets Vie Quotidienne »
11. Projet « Emploi et territoire » : finalisation de la démarche et création d'un outil structurant
12. Projet « Maison des Initiatives et des Services » : conventionnement avec l'Etat et versement du FNADT
13. Projet « Maison des Initiatives et des Services » : création d'un poste « Chef de projet – Coordinateur de la Maison des Initiatives et des Services »
14. Réseau régional ACCès : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un chargé de mission du Pays Marennes Oléron à la Communauté de communes de l'Île d'Oléron
15. Projet FEP du Pays Marennes Oléron : autorisation à concourir à l'appel à projet « Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche »
16. Numérisation des plans cadastraux des communes : transfert du projet au Pays Marennes Oléron
17. Ouverture et virement de crédits

Monsieur VALLET demande s'il y a des observations à apporter au procès verbal du Comité Syndical du 5 juin 2008.

Monsieur VALLET dit qu'il y a deux observations à faire.

A l'invitation du Président, Monsieur MERCIER explique les modifications sur deux délibérations :

1<sup>ère</sup> modification :

Dans la délibération : « Désignation dans les instances et organismes extérieurs » concernant le Groupe d'Action Locale du projet LEADER 2007-2013 du Pays Marennes Oléron , il fallait désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il a donc été reprecisé que :

Ont été désignés comme membres de cette instance :

Monsieur Mickaël VALLET (titulaire), Madame Micheline HUMBERT (suppléante),  
Monsieur Patrick MOQUAY (titulaire), Monsieur Jean-Pierre DUPUY (suppléant),  
Monsieur Alain LATREUILLE (titulaire), Madame Francine BAUDIN (suppléante),  
Monsieur Jean-Pierre ROUMILHAC (titulaire), Madame Annie CHARTIER (suppléante).

2<sup>ème</sup> modification :

Dans la délibération : « Mise en œuvre de l'Axe 4 du programme de Développement Rural Hexagonal (LEADER) au Pays Marennes Oléron » il s'agissait d'approuver les termes de la convention entre le GAL. Il a donc été rajouté à la fin de cette délibération :

- D'AUTORISER le Président à négocier et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Plus d'observation.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Présentation de Gwenaële KEROULE, « Animatrice LEADER » en poste depuis le lundi 13 octobre 2008.

## **1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU COMITE SYNDICAL**

- Conformément aux articles L.5211 - 6, L.5211 - 7 et L.5211 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron du 2 juillet 2008 portant désignation de Monsieur Eric PROUST comme délégué titulaire pour la Communauté de communes de l'Île d'Oléron en remplacement de Monsieur Yannick MORANDEAU, démissionnaire de cette délégation auprès du Président de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron,

Il y a lieu de revoir la représentation des élus auprès du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE NOMMER Monsieur Eric PROUST, représentant la commune de Saint Georges d'Oléron, élu au sein de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron, en qualité de délégué titulaire au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- D'APPROUVER la nouvelle liste des membres délégués du Pays Marennes Oléron

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Saint Denis d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Jean-Michel MASSE : Maire Mr Patrick TREUSSART	Mr Fabrice MICHEAU Mr Dominique SOLAS
La Brée les Bains (CdC Ile d'Oléron)	Mr Jean-Claude COULON Mme Chantal BLANCHARD	Mr Joseph FRANC Mme Claire LIENART
Saint Georges d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mme Annie CHARTIER Mr Eric PROUST : Maire	Mr Alain ARNOULD Mr Patrick BANCE
Saint Pierre d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Patrick MOQUAY : Maire Mr Jean-Pierre DUPUY	Mme Geneviève BOUVERET Mr Philippe FONTENEAU
Dolus d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Philippe VILLA Mme Annick NORMANDIN	Mme Marie-Hélène CESAR Mme Chantal LECULLIE
Le Grand Village Plage (CdC Ile d'Oléron)	Mme Catherine BAZIN Mme Marie-Claude RAGUSA	Mme Murielle TESTARD Mr Jacques VERWICHT : Maire
Saint Trojan les Bains (CdC Ile d'Oléron)	Mr Patrice BOULARD Mr Hervé CHEVILLARD	Mr Jean-Serge LINYER Mr Pascal MASSICOT : Maire
Le Château d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Michel PARENT : Maire Mme Micheline HUMBERT	Mr Jim ROUMEGOUS Mme Martine COISSAC
Bourcefranc le Chapus (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jean-Luc ROUSSEAU : Maire Mr Jean-Yves MENADIER	Mr Patrick BOUYER Mme Claudette PARAGE
Hiers Brouage (CdC Bassin de Marennes)	Mr Patrick PELLET : Maire Mr Jean-Marie PETIT	Mme Geneviève JOHANNESSEN Mme Monique CHARRIER
Marennes (CdC Bassin de Marennes)	Mr Mickaël VALLET : Maire Mr Maurice-Claude DESHAYES	Mr Alain LIEBGOTT Mme Catherine BERGEON
Saint Just Luzac (CdC Bassin de Marennes)	Mr Pierre PORTIER : Maire Mme Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL	Mme Jacqueline POGET Mr Yann MICHAUD
Saint Sornin (CdC Bassin de Marennes)	Mme Francine BAUDIN : Maire Mr Arie VAN DRIEL	Mme Sophie JARRIAULT Mme Annick MITCHELL
Nieulle sur Seudre (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jean-François LAGARDE : Maire Mr Jean-Pierre ROUMILHAC	Mme Brigitte EICHLER Mr Claude BLANCHARD
Le Gua (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jacky VERNOUX : Maire Mr Alain LATREUILLE	Mme Claudine BOUFFARD Mr Vincent FABIER

*Pas d'observation.*

## 2. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Lors du comité syndical du 5 juin 2008, les 8 commissions thématiques ont été composées avec des membres titulaires pour la plupart.

Néanmoins, il avait été demandé de permettre à tous les conseillers suppléants d'avoir connaissance de ces commissions et de faire connaître à leurs délégués titulaires celles dans lesquelles ils souhaitaient siéger.

Afin de permettre cet ajustement, la liste des commissions et de leurs membres est présentée dans un tableau ci-après.

Commissions	Thèmes / groupes de travail	Elus désignés	Animation
<b>1 - Développement durable, démocratie participative et gestion intégrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de territoire : Charte de développement durable (suivi / évaluation / perspectives)</li> <li>Projet de cohérence territoriale (évaluation et perspective de révision du ScoT, y compris son Volet Littoral)</li> <li>Gestion Intégrée de la Zone Côtière : poursuite de la démarche et mise en œuvre du comité de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chantal Blanchard (C Lienard)</li> <li>Maurice Claude Deshayes</li> <li>Jean-Pierre Dupuy</li> <li>Patrick Moquay (P Fonteneau)</li> <li>Michel Parent</li> <li>Patrick Pellet</li> <li>Jean-Marie Petit</li> <li>Pierre Portier</li> <li>Patrick Treussard (D Solas)</li> <li>Arie Van Driel</li> </ul>	<p>Elu : Patrick MOQUAY</p> <p>Toute l'équipe du Pays</p>
<b>2 - Système d'informations et nouvelles technologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système d'Informations Géographiques : déploiement et suivi du dispositif</li> <li>Sites et blog Internet : amélioration des outils et process</li> <li>Co-portage : projet INTERREG sur les e-services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catherine Bazin (J Verwicht)</li> <li>Ghislaine Begu - Le Rocheleuil</li> <li>Patrice Boulard (JS Linyer)</li> <li>Annie Chartier (A Arnould)</li> <li>Jean-Claude Coulon (J Franc)</li> <li>Pierre Portier</li> <li>Jean-Pierre Roumilhac</li> </ul>	<p>Elu : Jean-Luc ROUSSEAU</p> <p>Laurent Schnell Bruno Essard (Blog)</p> <p>Cedric Brun (Webmaster)</p>
<b>3 - Aménagement du territoire, urbanisme et environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis sur les documents d'urbanisme et modes d'application des orientations du SCoT</li> <li>Politique locale de l'habitat (AMO + PPA)</li> <li>Plan Paysage : Charte de l'affichage + Charte Urbanisme, Architecture et paysage. Politique à réorienter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Francine Baudin (A. Mitchell)</li> <li>Jean-Claude Coulon</li> <li>Maurice Claude Deshayes</li> <li>Patrick Treussard</li> <li>Annick Normandin</li> <li>Michel Parent</li> <li>Patrick Pellet</li> <li>Pierre Portier</li> </ul>	<p>Elue : Micheline HUMBERT</p> <p>Marianne Rullier</p>
<b>4 - Animation à l'année : culture, sport, manifestations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie culturelle (Evaluation / perspectives)</li> <li>Stratégie sur le sport à élaborer ?</li> <li>Lecture publique : poursuivre la mise en réseau des bibliothèques – médiathèques : Stratégie à élaborer ? (compétence communale)</li> <li>Attribution des aides aux manifestations (commission mixte de programmation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catherine Bazin (J Verwicht)</li> <li>Jean-Claude Coulon</li> <li>Maurice Claude Deshayes</li> <li>Jean-Pierre Dupuy</li> <li>Jean-Yves Menadier</li> <li>Patrick Pellet</li> <li>Jean-Pierre Roumilhac</li> <li>Jacky Vernoux (C Bouffard)</li> </ul>	<p>Elue : Francine BAUDIN</p> <p>Antoine Lamblin Bruno Essard</p>
<b>5 - Tourisme – Promotion du territoire et Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et promotion touristique : suivi à définir</li> <li>Politique de communication du Pays : Journal, Agenda annuel, agenda des manifs, contenu Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catherine Bazin (J Verwicht)</li> <li>Chantal Blanchard</li> <li>Patrice Boulard (JS Linyer)</li> <li>Maurice Claude Deshayes</li> <li>Jean-Pierre Dupuy</li> <li>Jean-Michel Massé (D Solas)</li> <li>Jean-Yves Menadier</li> <li>Jacky Vernoux</li> </ul>	<p>Elu : Philippe VILLA</p> <p>Lionel Pacaud : Directeur Maison du Tourisme</p> <p>Antoine Lamblin (communication)</p>
<b>6 - Développement agricole, rural et littoral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement agricole rural : GAIA, Leader ...</li> <li>Développement Maritime : préparation du Projet FEP</li> <li>Relations avec le monde maritime et agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arie Van Driel</li> <li>Ghislaine Begu - Le Rocheleuil</li> <li>Patrice Boulard</li> <li>Patrick Moquay (P. Fonteneau)</li> <li>Michel Parent</li> <li>Jean-Marie Petit</li> <li>Pierre Portier</li> <li>Patrick Treussard (F Micheau)</li> </ul>	<p>Elu : Alain LATREUILLE</p> <p>Gwenaële Keroullé Amélie Perraudeau</p>
<b>7 - Services aux publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Co-portage Maison des Initiatives et des Services</li> <li>Co-portage : projet INTERREG sur les services numériques</li> <li>Services à la personne : santé, inclusion sociale, enfance – jeunesse ...</li> <li>Déplacements : portage de la définition d'une politique locale des déplacements transport à la demande, co-voiturage, navette maritime, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maurice Claude Deshayes</li> <li>Micheline Humbert (M. Coissac)</li> <li>Annick Normandin</li> <li>Michel Parent (J. Roumegous)</li> <li>Marie-Claude Ragusa</li> <li>Jean-Pierre Roumilhac</li> </ul>	<p>Elue : Annie CHARTIER</p> <p>Viviane Hammen</p>
<b>8 - Développement économique et social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre, suivi et évaluation de la stratégie Economie - Emploi - Formation – Insertion</li> <li>Co-portage : Maison des Initiatives et des Services</li> <li>Co-portage : projet INTERREG sur les services numériques</li> <li>Développement économique (définition d'une stratégie intercommunautaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chantal Blanchard</li> <li>Patrice Boulard</li> <li>Maurice Claude Deshayes</li> <li>Jean-Pierre Dupuy</li> <li>Annick Normandin</li> <li>Jacky Vernoux</li> <li>Jean-Luc Rousseau (C Parage)</li> </ul>	<p>Elu : Mickaël VALLET</p> <p>Viviane Hammen Loïc Michaud</p>

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE PRECISER les noms des suppléants concernés en les inscrivant entre parenthèses derrière celui de leurs titulaires.

*Monsieur VALLET propose de faire circuler pendant la séance la liste de la composition des commissions afin que chacun puisse s'inscrire.*

*Monsieur VALLET précise qu'il faudra reprendre une délibération pour la commune de Saint-Georges d'Oléron. La commune est obligée de revoir le nom des suppléants du fait de la désignation de Monsieur le Maire au Conseil de Pays.*

### **3. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS MARENNES OLERON**

Confirmation et complément de la démarche de suivi

Par délibération du 13 avril 2006, le comité syndical a décidé de modalités de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes Oléron.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE CONFIRMER ET DE COMPLETER ces modalités en décidant :
  - DE SENSIBILISER les communes qui font évoluer leur document d'urbanisme (PLU ou carte communale) à la prise en compte le plus en amont possible des orientations générales du SCOT.
  - DE DEMANDER à être systématiquement associé à l'élaboration des PLU et cartes communales et à minima à l'occasion du diagnostic, du projet d'aménagement et de développement durable et du règlement ;
  - D'EMETTRE un avis sur chaque projet de PLU arrêté et transmis au syndicat, après l'examen préalable du projet en commission « Aménagement, Urbanisme et Environnement », et non plus en bureau ;
  - DE TRAVAILLER le plus étroitement possible avec les communes et les communautés de communes à la réalisation des objectifs du schéma de cohérence territoriale.
  - DE CONFIER aux commissions « Aménagement, Urbanisme et Environnement » et « Développement durable, démocratie participative et gestion intégrée » l'organisation de séances de travail ouvertes aux différents acteurs engagés dans le suivi et la réalisation des objectifs et orientations du SCOT (représentants des communes, des Communautés de communes, de la société civile comme par exemple conseil de développement et associations de protection de l'environnement à leur demande), des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) et de personnes qualifiées (universitaires, représentants de professionnels...) . Ces groupes de travail se réuniront à l'invitation du Président.

*Madame HUMBERT dit qu'il faudra faire évoluer le SCoT dans les années à venir, et dit qu'il est important de travailler tous ensemble à chaque révision de PLU.*

*Monsieur VALLET dit qu'il serait utile d'organiser prochainement une journée de formation ou d'information des élus, des techniciens, des directeurs de services dans les différentes communes, pour une remise à niveau sur les questions du SCoT et de la charte d'affichage, et de la charte architecturale.*

*Monsieur VALLET dit qu'il faut avancer sur la question de l'affichage et qu'il serait bien de pouvoir en discuter en commission.*

*Monsieur VALLET ajoute qu'il serait bon d'inciter les maires, qui seuls ont le pouvoir de police, à faire respecter la charte d'affichage.*

*Madame HUBERT dit que le Pays peut se présenter en interface entre le Maire et les personnes de la commune car ce n'est pas toujours facile de dire à quelqu'un qu'il ne peut pas faire telle ou telle chose. Le Pays peut prendre le relais.*

*Monsieur FONTENEAU demande si le statut opposable de la charte d'affichage est au même niveau aujourd'hui que celui de la charte architecturale.*

*Monsieur VALLET dit que les chartes sont des démarches concertées, élaborées avec toutes les communes, mais que ni l'une, ni l'autre ne sont des documents opposables.*

#### **4. CONSULTATION DU PAYS MARENNES OLERON**

##### Participation aux réunions du ScoT de l'agglomération Royan Atlantique

Par délibération du 17 janvier 2008 le SMPMO a souhaité être consulté dans le cadre de la révision du SCOT de la communauté de Royan Atlantique, qui prévoit notamment la réalisation d'un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DESIGNER les membres suivants pour participer aux réunions le cas échéant :

Le Président, Monsieur Mickaël VALLET,

Le vice président chargé des questions de « Développement durable, démocratie participative et gestion intégrée », Monsieur Patrick MOQUAY,

La vice présidente chargée des questions d' « Aménagement du territoire, urbanisme et environnement », Madame Micheline HUBERT.

*Monsieur VALLET précise que Marianne RULIER (chargée de mission « Urbanisme ») suivra les élus dans la participation aux éventuelles réunions ScoT de l'agglomération Royan Atlantique.*

#### **5. POLITIQUE DU LOGEMENT**

##### Participation au Comité de pilotage des PLH

Par délibération du 20 décembre 2007, le comité syndical a décidé d'approuver la participation du syndicat mixte, en qualité de personne morale associée, à l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DESIGNER les membres suivants en tant qu'interlocuteurs privilégiés auprès de chaque communauté de communes dans le cadre de l'élaboration des PLH :

*Le Président, ainsi qu'un membre des 3 commissions concernées :*

*Le Président, Monsieur Mickaël VALLET,*

*Pour la commission « Développement Durable, démocratie participative et gestion intégrée », Monsieur Maurice-Claude DESHAYES,*

*Pour la commission « Aménagement, urbanisme et environnement », Madame Micheline HUMBERT,*

*Pour la commission « Services aux publics », Madame Annie CHARTIER.*

*Monsieur VALLET dit que l'idée est de ne pas proposer des personnes qui le sont déjà au titre de leur commune.*

*Pas d'observation.*

## **6. CONTRAT REGIONAL DE TERRITOIRE 2004 – 2006**

Reversement à la Région dans le cadre des Bourses Tremplin pour l'Emploi

Par décisions des Commissions Permanentes du Conseil Régional des 14 mars 2005 et 27 février 2006, une dotation de 259 832 € a été déléguée au Pays Marennes Oléron sur la thématique « Bourses Tremplin pour l'Emploi » dans le cadre du Contrat Régional de Territoire 2004 – 2006, sur laquelle 252 203 d'acomptes ont été versés.

Or, compte tenu des délais trop courts pour réaliser l'objectif fixé (1 an et ½ au lieu de 3 ans), seuls 206 578,40 € de dépenses à la charge de la Région ont été réalisées.

Par conséquent, les services de la Région vont émettre un titre de recettes d'un montant de 45 624,60 € qu'il conviendra d'honorer.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces permettant ce reversement
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget général

*Monsieur ROUSSEAU dit que la Région récupère l'argent mais n'en « redonne pas ».*

*Monsieur VALLET dit qu'au regard des délais, la moyenne de dépense est conforme à ce qui se fait ailleurs, à savoir qu'une somme X a été versée pour un délai deux fois plus court.*

*Monsieur MERCIER explique que le contrat était pour 3 ans (2004-2006), a été signé en juin 2005. Il a fallu dépenser un contrat de 3 ans sur 1 an½ maximum. Le jury avait décidé de ne pas distribuer des milliers d'euros si c'était inutile.*

*Monsieur MERCIER ajoute qu'il y a eu de l'argent engagé mais pas dépensé. C'est-à-dire que entre les décisions prises par le jury, et le montage réel de l'entreprise, voire du 2<sup>ème</sup> versement de l'entreprise, certains projets n'ont pas été réalisés, donc cet argent non dépensé revient à la Région.*

*Monsieur VALLET dit qu'il est rare que des projets Bourses Tremplin emploi ne soit pas honorés une fois que la personne est passée devant le jury. Monsieur VALLET informe que le taux d'échec est de 6 à 7 % seulement.*

Monsieur ROUSSEAU dit qu'il y a sûrement un porteur de projet qui aurait pu bénéficier d'une aide plus importante.

Madame BAUDIN demande si il est possible d'avoir un indicateur un peu plus sensible de l'argent dépensé sur les lignes budgétaires de façon à pouvoir s'organiser avant la fin du contrat.

Monsieur VALLET dit qu'à chaque jury, Loïc MICHAUD rappelle où en est la dépense et la durée du contrat.

Monsieur VALLET informe que des prospectus ont été distribués en début de séance concernant la semaine de l'économie et qu'une journée sera consacrée à la Bourse Emploi Tremplin où pourront se rencontrer les créateurs entre eux.

Monsieur VILLA dit qu'il serait bien d'avoir un tableau de bord actualisé.

Monsieur LATREUILLE demande si c'est possible de négocier le prolongement du contrat.

Monsieur MERCIER répond que c'est impossible de reporter les crédits délégués par la Région pour la période contractuelle 2004-2006. La Région récupère les crédits et le Pays doit signer un autre contrat de territoire pour la période 2007-2013, avec un nouveau budget pour les Bourses Emplois Tremplins.

## 7. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013

### Nouvelle programmation 2008 des « Bourses Tremplin pour l'Emploi »

NB. Contrairement à ce qui avait été prévu, toutes les demandes de versement de la « Bourse Tremplin pour l'Emploi » devront être systématiquement validées par un Conseil de Pays dans la mesure où il s'agit d'une aide à la personne : seule une délibération du comité syndical permet de mandater les porteurs de projets.

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013 signé avec le Conseil Régional, le comité syndical est invité à se prononcer sur une nouvelle programmation 2008 des « Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi », présentées dans le cadre du Volet « Vie Quotidienne - Lors de sa réunion du 10 juillet 2008, le Jury "Bourses Tremplin Emploi" du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une Bourse Tremplin Emploi à la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision
SAINSON	Vanessa	28	CCBM	Création d'un institut de beauté / spa	Marennes	4.000
<b>TOTAL ENGAGE</b>	<b>4.000 €</b>					

Le Jury a également décidé de procéder au versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin (solde de 50 %) pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (2 <sup>ème</sup> versement)
COUSSY	Jean-François	28	10/05/2007	Création d'une entreprise de construction navale	Saint Georges d'Oléron	2.000
COUSSY	Julien	26	10/05/2007	Création d'une entreprise de construction navale	Saint Georges d'Oléron	2.000
MAZ	Christine	39	04/10/2007	Reprise salon de coiffure	Saint Just Luzac	1.750
BOURCIQUOT	Émilie	23	04/10/2007	Reprise salon de coiffure	Saint Just Luzac	2.250
GUERIT	David	28	23/03/2007	Création d'une entreprise de maçonnerie	Dolus d'Oléron	800

En revanche, le jury a décidé d'ajourner le versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin pour la raison suivante : manque d'éléments chiffrés

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (2 <sup>ème</sup> versement)
DUBOIS	Julien	31	08/02/2007	Création d'une entreprise de pose de placoplâtre	Saint Pierre d'Oléron	750 : manque d'éléments chiffrés
ROSSAY	Nicolas	35	10/05/2007	Création d'une entreprise de création et vente de bijoux	Le Château d'Oléron	1.500

Lors de sa réunion du 09 Octobre 2008 à la Communauté de communes de l'île d'Oléron, le Jury "Bourses Tremplin Emploi" du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une Bourse Tremplin Emploi à la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision
COCHON	Yannick	46	CCBM	Reprise d'un garage automobile	Marennes	10.000
TOTAL ENGAGE		10.000 €				

Le Jury a également décidé de procéder au versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin (solde de 50 %) pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date du 1 <sup>er</sup> jury	Activité	Lieu	Décision (2 <sup>ème</sup> versement)
DUBOIS	Julien	31	08/02/2007	Création d'une entreprise de pose de placoplâtre	Saint Pierre d'Oléron	750
ROSSAY	Nicolas	35	04/10/2007	Création d'une entreprise de création et vente de bijoux	Le Château d'Oléron	1.500
RENAUD	Mathieu	25	23/03/2007	Création d'une entreprise de pose de carrelages	Saint-Pierre d'Oléron	750
DOUSSET	Émilie	28	23/03/2007	Reprise d'un salon de coiffure	Dolus d'Oléron	1.250
SALLE	François	30	06/12/2007	Reprise d'une boucherie	Marennes	2.500
TEXEREAU	Isabelle	31	10/05/2007	Reprise d'un restaurant	Saint-Denis d'Oléron	1.250
VACCARO	Nathalie	36	28/02/2008	Création entreprise infirmière libérale	Dolus d'Oléron	1.500
RAIMBAULT	Isabelle	40	06/12/2007	Reprise d'un magasin de vêtements	Le Château d'Oléron	1.500
DOS SANTOS	Paul	36	28/02/2008	Création entreprise pose d'enduits de façade	Saint-Pierre d'Oléron	1.350
MOIZANT	Karl	28	23/03/2007	Création entreprise paysagisme intérieur	Bourcefranc-le-Chapus	885
TOUSSAINT	Sandrine	46	06/12/2007	Reprise d'un magasin de vêtements	Marennes	1.500

En revanche, le jury a décidé d'ajourner le versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin pour la raison suivante : manque d'éléments chiffrés Il sera demandé à M. Garde de présenter son dossier lors du jury du 20 Novembre 2008 (avec obligation d'être présent lors du jury).

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (2 <sup>ème</sup> versement)
GARDES	Kevin	26	23/03/2007	Création d'une entreprise d'électricité/plomberie	Le Gua	1.000 : manque d'éléments chiffrés.

Enfin, le jury a décidé de refuser le versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin pour la raison suivante : cessation d'entreprises au 01 Octobre 2008

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (2 <sup>ème</sup> versement)
VERNOUX	Armance	21	23/03/2007	Création d'une entreprise de location de vélos électriques	Le Gua	2.000 : cessation de l'entreprise.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2008 des Bourses Tremplin Emploi
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2008.

*Pas d'observation.*

Pour information : présentation des nouveaux critères d'attribution de la « Bourse Tremplin Régionale pour l'Emploi »

Voir le règlement complet joint en annexe

#### Critères d'éligibilité

- Activité non-éligible liée aux conditions de création
  - Activité franchisée assurant au franchiseur le versement d'une commission supérieure à 15% du Chiffre d'affaires
  - Activité (hors reprise) présentant un plan de financement supérieur à 250 000 €.
- Activité non-éligible liée à la nature de l'activité
  - \* Activité relevant du secteur des professions de santé (y compris para- médicales, médecines parallèles),

Montant modalités de versement de l'aide : Une aide forfaitaire de 1 000 (minimum) à 10 000 € (maximum), sans limite d'âge et de statut particulier.

#### Modalités de versement de l'aide:

- Versement (modalités précisées dans la notification d'aide) :
  - 70 % dès notification de l'aide lors du premier versement.
  - 30 % après 6 mois effectifs d'activité au vu de l'avis du jury (ou du CRCC) et sous réserve des critères fixés par le règlement.
- Le jury peut décider de procéder au versement de la bourse en:
  - deux acomptes (50/50) en fonction du degré de maturité et/ou de viabilité potentielle de l'activité et en justifiant son choix.
  - en un acompte si la BTE n'excède pas 1 000 €

Le porteur de projet dispose d'un délai de 18 mois pour solliciter la totalité du versement de la bourse à compter de la date de notification.

Au-delà de ce délai les crédits seront annulés.

#### Procédure d'attribution :

Participation obligatoire des porteurs de projet au forum régional de sensibilisation à Internet soit en amont de la création de l'activité ou en post création (avant le versement du solde de la BTE).

## 8. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013

### Nouvelle programmation 2008 des « Aides aux manifestations »

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, celui-ci délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » des crédits destinés au financement des subventions concernant les manifestations.

Ces demandes ont été examinées par la commission « Animation à l'année, culture, sport, manifestations », réunie jeudi 18 septembre 2008 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2008, celles-ci s'établissent comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Association Office Municipal des Sports de Saint-Pierre d'Oléron (OMS)	Foulées de L'Oumière	1000 €	Projet en rapport avec les objectifs du Pays
Association Foyer Rural de St Denis d'Oléron	Semaine d'Animation Champlain à la Découverte du Canada	300 €	La commission note qu'il n'y a pas de subvention communale sur ce projet. Les aides régionales n'étant pas censées se substituer aux financements locaux, la commission engage le Foyer rural à solliciter 200 € à la commune.
Association Les Tilleuls	Fête des Battages 2008	1000 €	La commission propose une aide à hauteur de 30 % du budget réalisé, dans la limite de 1000 €
Association Ludoléron	Semaine du Jeu	900 €	Projet en rapport avec les objectifs du Pays
TOTAL			3.200,00 €

Concernant l'article 65734 :

COMMUNES	ACTION	MONTANT	AVIS COMMISSION
Commune de Saint-Denis d'Oléron	Fête du Vent 2008	1000 €	La commission propose une aide à hauteur de 30 % du budget réalisé, dans la limite de 1000 €
TOTAL			1.000,00 €

Concernant l'article 65735 :

GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	ACTION	MONTANT	AVIS COMMISSION
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	Semaine de l'Economie 2008	1365 €	Projet en rapport avec les objectifs du Pays
TOTAL			1.365,00 €

Concernant l'article 65737 :

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	ACTION	MONTANT	AVIS COMMISSION
Hôpital Local de Marennes (Etablissement Public de Santé)	Géront'olympiades de Charente Maritime	400 €	Projet en rapport avec les objectifs du Pays
TOTAL			400,00 €

Par ailleurs, certaines demandes ont reçu un avis négatif :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Association Club Nautique du Coureau d'Oléron (CNCO)	Journées portes ouvertes	La commission ne souhaite pas aider les journées portes ouvertes, cette année du moins. La priorité est donnée aux projets fédérateurs de plusieurs acteurs du Pays

En outre, une demande a été déposée, instruite par la commission « Animation » et le projet a été abandonné : il s'agit du concert du Groupe Gospel New Spirit (Association Hot-Club Marennes-Oléron). La subvention de 1500 € proposée par la commission n'a donc pas lieu d'être délibérée et attribuée.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2008 des aides aux manifestations
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2008 aux articles précités.

*Madame BAUDIN dit que les actions ont été vues en commission. Elle précise que la proposition du montant est accepté par la commission, mais que ce n'est pas obligatoirement le montant de la subvention qui sera accordée, attendu que la subvention est accordée en fonction du montant des factures, les montants étaient donc révisables.*

*Monsieur ROUSSEAU précise que l'action « Géront'olympiades de Charente-Maritime », a eu lieu sur la commune de Marennes et qu'elle se déroulera l'année prochaine dans une autre commune.*

## 9. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013

### Nouvelle programmation 2008 des projets « Structurants »

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, il a été décidé de réserver aux projets structurants du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat à un total de 1 000 000 €.

Pour mémoire, les 4 projets structurants retenus sont les suivants :

1. Création d'une 3 <sup>ème</sup> salle de cinéma – spectacles à l'Eldorado (Saint Pierre d'Oléron)	250 000 €
2. Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron	150 000 €
3. Création d'une nouvelle salle multi sports (Communauté de communes du Bassin de Marennes)	300 000 €
4. Participation au plan Qualité Plages Oléron (Communauté de communes de l'Île d'Oléron)	300 000 €

Le jeudi 9 septembre 2008, la commission consultative locale d'examen des projets s'est réunie à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron afin d'examiner une demande concernant le projet structurant N°2 : « Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron »

Création d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Bassin de Marennes

Argumentaire : Afin de poursuivre l'itinéraire cyclable des « Chemins de la Seudre », la Communauté de communes du Bassin de Marennes envisage de réaliser en 2008 la portion reliant le Port de Marennes à la piscine intercommunale située à Marennes Plage

Objectifs :

- Terminer la liaison Port du Chapus à Bourcefranc-Le-Chapus à Dercie sur la commune de la Gua

Calendrier : Octobre 2007 (phase 1) à Octobre 2009 (phase 3)

Budget prévisionnel :

Coût total (investissement)	140.000 € HT	
Autofinancement du MO	54.580	39 %
CRDD sollicité	42.000	30 %
Conseil Général	43.420	31 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé, soit 42.000 €.*

*Ce dossier négocié dans le cadre des projets structurants du Pays ne pose pas de problème quant à son éligibilité.*

*Il est précisé que cette liaison finalise le plan Vélo porté par la Communauté de communes du Bassin de Marennes sur le territoire cantonal, et permet donc de s'intégrer dans le plan vélo départemental en rejoignant notamment la partie royannaise du plan.*

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2008 des projets structurants
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2008.

*Monsieur VALLET dit qu'il faut faire savoir sur le Bassin de Marennes que l'on peut faire tout le canton en vélo.*

*Monsieur ROUSSEAU dit qu'il reste à finaliser l'itinéraire cyclable de Bourcefranc-le-Chapus à Marennes.*

*Monsieur LATREUILLE tient à préciser qu'il n'y a pas que des pistes cyclables mais des itinéraires partagés (routes).*

## 10. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 - 2013

Nouvelle programmation 2008 des projets « Vie quotidienne »

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, celle-ci a décidé de réserver aux projets « Vie quotidienne » du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat pour un total de 1 111 378 €.

Désignation	Initial	Engagé	Solde
Santé / adolescence / handicap	112 500 €	15 980 €	96 520 €
Environnement	112 500 €	35 583 €	76 917 €
Agriculture & littoral	112 500 €	22 783 €	89 717 €
Education - Parentalité	112 500 €	-	112 500 €
Logement social - Habitat	290 000 €	-	290 000 €
Vivre ensemble (Hors Aides aux manifestations)	156 000 €	147 000 €	9 000 €
Economie Emploi (Hors Bourses Emploi Tremplin et animation des Ateliers de la création)	65 378 €	10 500 €	54 878 €
Equipements	150 000 €	45 868 €	104 132 €

Des demandes (11 dossiers présentés) ont été examinées par la commission consultative locale d'examen des projets réunie jeudi 9 septembre 2008 à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

Le jeudi 9 septembre 2008, la commission consultative locale d'examen des projets s'est réunie à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron afin d'examiner 10 demandes portant sur différents axes du volet « Vie quotidienne ».

## **Priorité " Education – Parentalité "**

### 1. Projet éducatif et résidence d'artistes « La musique au cinéma »

Maîtrise d'ouvrage : Association Foyer du LEPMO (Lycée Expérimental Polyvalent Maritime Oléronais)

Argumentaire : Créer des rencontres pour décroisser le système scolaire : créer des passerelles entre le LEPMO, les habitants, le collège du Château, l'école de musique d'Oléron et les milieux artistiques professionnels. Il permet aussi aux participants de développer la créativité individuelle, le sens de l'exigence, de la responsabilité et de la rigueur, et de travailler sur son projet d'orientation en fréquentant des professionnels de la culture.

Objectifs :

- Réaliser une bande son à partir d'extraits de films muets. Ce travail est réalisé par 10 élèves du CEPMO (musique et montage), une classe de 5<sup>ème</sup> du Château d'Oléron (travail sur les mots) et l'école de musique d'Oléron, accompagnés par 3 artistes musiciens (Barbara Carlotti et 2 musiciens) et 1 acteur réalisateur (Vladimir Léon), qui viendront en résidence sur l'île d'Oléron
- Impliquer les participants toute l'année sur ce projet. Le projet sera restitué dans les cinémas l'Estran et l'Eldorado.

Partenaires : Association Le Local (Cinéma Eldorado et Estran), Communes de Saint Pierre, Saint-Georges, Marennes, Le Château, Rectorat de Poitiers, Pôle Régionale d'Education à l'Image, Ecole de Musique Intercommunale de l'île d'Oléron

Calendrier :

- Novembre 2008 : 3 jours de résidence avec découverte de la musique de film
- Toute l'année scolaire : sorties au ciné-concerts à l'Eldorado et à l'Estran
- Mars 2009 : 5 jours de résidence avec ateliers pratiques (création, enregistrement, montage)
- 27 mars 2009 : diffusion du travail et conférence chantée à l'Eldorado (date à l'Estran à fixer)
- Fin mars 2009 : participation au festival de Cinéma à Rochefort « L'œil Ecoute »

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	12.396,67 € TTC	
Autofinancement du MO	1.896,67	15,30%
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.000</i>	<i>40,33%</i>
Etat	1.000	8,07%
Autres financements publics (communes)	3.500	28,23%
Financements privés	1.000	8,07%

Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé, soit 5.000 €.

A noter que l'hébergement proprement dit des artistes sera effectué à la résidence d'artiste de Le Château d'Oléron

## 2. Organisation d'ateliers péri scolaires sur l'Île d'Oléron : Soutien aux élèves et leurs familles

Maîtrise d'ouvrage : ATELEC (Atelier Lire Ecrire Compter) à Grand Village Plage

Argumentaire : Renforcer le travail de l'Education Nationale en favorisant les échanges entre les enfants, les parents et les équipes éducatives.

Mettre en place un accompagnement éducatif à destination de tous les élèves du primaire, du secondaire et de leurs parents sur l'Île d'Oléron de :

- redonner confiance aux scolaires et conscience en leurs potentialités pour retrouver le plaisir de progresser
- permettre aux parents de s'investir dans la scolarité de leurs enfants, de dédramatiser les situations problématiques et créer des liens avec les enseignants

Objectifs : Apporter à une centaine d'élèves des 9 écoles primaires publiques et aux collégiens des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des 2 collèges de l'île :

- un accompagnement à la scolarité de type "CLAS" (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour tous les enfants des classes primaires concernés, et pour les collégiens ne maîtrisant pas ou peu certaines structures de base du primaire, démotivés et découragés, et ayant peu de confiance en eux
- une aide méthodologique au travail scolaire pour les collégiens maîtrisant les structures de base (lire, écrire, compter), mais confrontés à des difficultés d'autonomie, d'organisation et de compréhension

Partenaires : CAF, DDASS, Inspection académique, écoles et collèges, Communes

Calendrier : Année scolaire 2008/2009

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	63.481,50 € TTC	
Autofinancement du MO	3.146,50	5 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>19.647</i>	<i>31 %</i>
Communes	19.647	31 %
DDASS	4.400	7 %
CAF	16.641	26 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur d'un montant équivalent à celui versé par la CAF, soit 16.641 € SOUS RESERVE de la remise d'un rapport d'évaluation pédagogique des activités de soutien aux élèves et à leurs familles (bilan 2006/2007) et d'un bilan financier (bilan comptable des 3 dernières années) de l'association ATELEC.*

*Il est également noté que ce dossier ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre des PEL de l'Île d'Oléron et qu'un financement conséquent de 22.653 € (19.647 + 3006) reste à confirmer.*

## 3. « Pour que dansent les bébés »

Maîtrise d'ouvrage : Association « 123.Eveil »

Argumentaire : Les jeunes enfants ont un besoin fondamental de s'exprimer par le mouvement. Ils découvrent, expérimentent, apprennent à travers et à l'aide de leur corps.

De plus en plus, les professionnels de la petite enfance prennent en considération ces manifestations non-verbales qui sont nécessaires à une meilleure structuration de l'enfant tant sur le plan émotionnel que moteur.

Fort de cette constatation, les Professionnels de la petite enfance du Pays Marennais-Oléron et Carole Gouteux (Enseignante en Danse Contemporaine et Danseuse-Comédienne dans la Cie Les Intrépides) ont décidé de présenter ce projet consistant à organiser des ateliers d'éveil corporel pour les enfants et la diffusion d'un spectacle de danse pour les tous petits.

### Objectifs :

- Eveiller les capacités créatrices et intuitives de l'enfant par le son, la musique et le mouvement.
- Le guider dans l'éveil de son corps et de son esprit au moyen du jeu et de la recherche du plaisir afin qu'il s'exprime pleinement.
- Encourager la curiosité de l'enfant et l'envie d'enrichir ses connaissances culturelles.

Partenaires : Crèches de St Trojan, le Château, St Pierre, Dolus, Conseil Général, CAF, SIFICES, SIVU, CdC BM, personnel des mairies concernées par le spectacle (Le Château, St Georges et Marennes)

### Calendrier :

- Date de début des ateliers : 20 Octobre 2008
- Durée prévue : 8 mois
- Dates de spectacle : lundi 16 février au Château, mardi 17 février à St Georges, jeudi 19 février à Marennes
- Bilan du projet en juin 2009

### Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	12.101,00 € TTC	
Autofinancement du MO	700,00	6%
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.950,50</i>	<i>49%</i>
Conseil Général	1.775,50	15%
CAF	2.000,00	17%
Autres financements publics (communes, SIFICES, SIVU)	1.675,00	14%

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.950 € et SOUS RESERVE d'informations complémentaires sur le nombre d'enfants concernés, la nature précise des dépenses prévues et la remise d'un bilan comptable du dernier exercice clos de l'association 123 Eveil.*

## **Priorité " Habitat – Logement social "**

### 4. Elaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour l'Ile d'Oléron et le Bassin de Marennes

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron : Groupement de commande entre la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron et la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Argumentaire : Dans le cadre d'une mise en application du ScoT, les élus des communautés de communes et du pays souhaitent la mise en place d'une stratégie pluriannuelle pour l'habitat dans le but de répondre de manière équilibrée et diversifiée aux besoins en logement, en cohérence avec les autres politiques d'aménagement, notamment la protection de l'environnement et des paysages et l'organisation des déplacements.

Objectifs : Se doter d'un PLH, c'est définir « pour une durée au moins égale à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. » (Extrait du code de la construction et de l'habitation)

Prestataire : Habitat et Développement Bretagne et Idéa Recherche.

Partenaires : Etat (Préfecture, Sous Préfecture, délégation locale de l'ANAH) et services de l'Etat (DDE), personnes morales associées à l'élaboration des PLH : syndicat mixte du pays marennes Oléron (assistant à maîtrise d'ouvrage), Conseil de développement, Conseil Régional, Conseil Général, organismes HLM ayant vocation à intervenir sur le territoire, CAF...

Calendrier : Novembre 2007 à Novembre 2010 (36 mois)

Budget prévisionnel :

<b>COUT TOTAL (investissement)</b>	<b>72.118,80 € TTC</b>	
Autofinancement du MO (CC IO)	7.211,88	10 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>57.695,04</i>	<i>80 %</i>
Communauté de communes du Bassin de Marennes	7.211,88	10 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 57.695 €*

**5. Création d'un logement locatif à loyer conventionné : JF Lagarde**

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier JF Lagarde

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type T3 au 26 rue Isaac Garesché à Nieulle sur Seudre

Partenaires : ANAH, CCBM

Calendrier : juillet 2007 à juin 2009 (24 mois)

Budget prévisionnel :

<b>MONTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNES</b>	<b>45.500,00 € HT</b>	
Autofinancement du MO	15.805,00	35 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>1.976,50</i>	<i>4 %</i>
Communauté de communes du Bassin de Marennes	11.882,50	26 %
ANAH	15.836,00	35 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 1976,50.*

*Ce dossier est instruit dans le cadre d'intervention de la Région pour le logement social - Mesures transitoires pour 2007*

**6. Création d'un logement locatif à loyer conventionné : B Bureau**

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier B Bureau

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type T3 au 6 rue des fleurs - Le Gibou - à Le Château d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : décembre 2007 à décembre 2010 (36 mois)

Budget prévisionnel :

<b>MONTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNES</b>	<b>86.175,00 € TTC</b>	
Autofinancement du MO	44.775,00	52 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>2.080,00</i>	<i>2,5 %</i>
Communauté de communes de l'île d'Oléron	5.720,00	6,5 %
ANAH	33.600,00	39 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.080,00 €.*

*Ce dossier est instruit dans le cadre d'intervention de la Région pour le logement social - Mesures transitoires pour 2007*

## 7. Création de logements locatifs à loyer conventionné : P Favre

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier P Favre

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création de 4 logements locatifs privés à loyer conventionné (2 T3 et 2 T4) à la Fromagerie – Saint Pierre d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : Octobre 2007 à octobre 2010 (36 mois)

Budget prévisionnel :

MONTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNES	259.097,41 € HT	
Autofinancement du MO	67 729,21	26 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>10.363,90</i>	<i>4 %</i>
Communauté de communes de l'île d'Oléron	28.500,72	11 %
ANAH	152.503,58	59 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 10.363,90 €.*

*Ce dossier est instruit dans le cadre d'intervention de la Région pour le logement social - Mesures transitoires pour 2007*

*Monsieur VALLET demande aux élus d'informer dans leurs communes qu'il y a des possibilités d'obtenir des subventions lorsqu'il y a création de logement locatif à loyer conventionné (logement neuf).*

## **Priorité " Agriculture – Cultures marines - Pêche "**

### 8. Etude en vue du dévasage du port mixte de Marennes

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Marennes

Argumentaire : Le Port mixte est fréquenté à la fois par les ostréiculteurs (qui doivent utiliser la partie plaisance pour accéder aux services de grutage et de carénage) et à la fois par des plaisanciers.

Or la dernière opération de dévasage remonte à 1990 et il est aujourd'hui urgent de procéder de nouveau à cette opération, mais en prenant soin préalablement, de bien définir les différentes conditions de faisabilité.

Objectifs : Etudier la faisabilité réglementaire, environnementale, technique et économique du dévasage de la partie plaisance du port

Prestataire : Cabinet EGIS EAU de Nantes

Partenaires : Conseil Général

Calendrier : Septembre 2008 à septembre 2010 (12 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	23.300 € HT	
Autofinancement du MO	4.660,00	20 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>9.320,00</i>	<i>40 %</i>
Communauté de communes du Bassin de Marennes	9.320,00	40 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 9.320,00 €.*

*L'accès à ce port mixte (plaisance et ostréicole) bordant la Seudre et donc très sensible sur le plan environnemental, est essentiel pour les professionnels de l'ostréiculture.*

## **Priorité " Economie - Emploi "**

### **9. Animation des ateliers de la création – Année 2008**

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron

Argumentaire : Financement fléché dans le cadre de la priorité « Economie – Emploi »

Objectifs : Animation des Ateliers de la création du Pays Marennes Oléron, en référence au règlement régional

Calendrier : Année 2008

Budget prévisionnel :

<b>COUT TOTAL (fonctionnement)</b>	<b>45.500,00 € TTC</b>	
Autofinancement du MO	15.500,00	35 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>30.000,00</i>	<i>65 %</i>

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 30.000,00 €*

*Le comité relève l'excellent travail produit dans le cadre de cette animation des ateliers de la création du Pays Marennes Oléron qui fait référence aujourd'hui en Poitou Charentes.*

## **Priorité " Equipements "**

### **10. Implantation d'un terrain multisports**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Trojan les Bains

Argumentaire : Planter un terrain multisports pour accroître les possibilités de pratiquer des activités sportives pour le plus grand nombre, particulièrement en direction des jeunes, et destiné également à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Objectifs : Mise en place de l'Agorespace

Partenaires : Conseil Général

Calendrier : Septembre 2008 à septembre 2010 (12 mois)

Budget prévisionnel :

<b>COUT TOTAL (investissement)</b>	<b>47.000,00 € HT</b>	
Autofinancement du MO	23.500,00	50 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>14.100,00</i>	<i>30 %</i>
Conseil Général	9.400,00	20 %

*Avis du CCLEP : avis réservé puis décision d'AJOURNEMENT afin de préciser différents points du dossier :*

*- la dimension intercommunale du dossier afin de répondre au fait que les projets « Equipements » doivent être de niveau au moins de niveau intercommunal pour être éligibles*

*- la question de l'accessibilité doit être appréciée comme devant aller au-delà des normes réglementaires habituelles, et intégrer le principe des 4 handicaps (et pas seulement le handicap moteur)*

*NB. Le dossier qui avait été envoyé directement à la Région a été ré adressé au Pays aux fins d'instruction et d'avis du CLEP.*

*Monsieur BOULARD dit que le dossier a été envoyé à la Région et qu'il ne connaît pas les critères d'éligibilités de la Région.*

*Monsieur MERCIER répond que la Région re adresse le dossier au niveau du Pays, qui peut l'inscrire dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013, et le faire examiner par le CLEP (Comité Local d'Examen des Projets).*

*Monsieur MERCIER rappelle que tous les projets soutenus par la Région doivent être des projets qui favorisent l'accessibilité des personnes handicapées. Pour la Région, le handicap n'est pas seulement le handicap moteur, mais concerne les 4 handicaps (moteur, personnes mal entendantes, personnes malvoyantes, et personnes avec des problèmes psychologiques), la Région entend promouvoir en ce qui concerne l'accessibilité des équipements à ces personnes. La Région demande également à ce que les projets prennent en compte la question de la protection de l'environnement.*

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2008 des projets « Vie quotidienne »
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général 2008.

## **11. PROJET « EMPLOI ET TERRITOIRE »**

Finalisation de la démarche et création d'un outil structurant

- Vu les décisions des comités syndicaux des 12 octobre 2006, 14 décembre 2006, 31 mai 2007, 19 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant sur le projet « Emploi et Territoire »
- Vu les décisions des comités syndicaux 18 octobre 2007 et du 20 décembre 2007 en faveur d'une étude portant sur la création d'un outil structurant,
- Vu la commission économique et sociale du 26 juin 2008,
- Vu la réunion du comité technique restreint de pilotage du projet Emploi et Territoire du 30 juin 2008,
- Vu la réunion du Bureau du Pays Marennes Oléron du 25 septembre 2008, en faveur de la création d'une maison des Initiatives et des Services,

Dans le prolongement du projet « Emploi et Territoire » conduit entre 2006 et 2008 par les élus du Pays Marennes Oléron en faveur d'une stratégie partagée de développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation sur le territoire, la création d'un outil structurant a été proposée avec le soutien du sous-préfet de Rochefort, de Monsieur François Patsouris, Vice Président du Conseil Régional, et de l'ensemble des quatre vingt partenaires locaux engagés dans cette démarche.

En effet, notre territoire, à la fois enclavé et victime de son succès, doit faire face à de profonds déséquilibres et à de nombreux freins, tous soulignés par les différents diagnostics et donc plus récemment par la démarche Emploi et territoire.

Ceux-ci doivent donc être desserrés afin de maintenir la cohésion économique et sociale du territoire :

- Si son attractivité génère des richesses (ce que confirme son économie florissante au caractère saisonnier), elle est source de déstabilisation pour la population, avec un cadre de vie en défaveur des actifs, en matière de logement, de transports, et d'offre de services.
- L'enclavement géographique du territoire est un frein à la mobilité de la population, en particulier vers les centres administratifs : éloigné des principaux centres administratifs situés à la Rochelle, Rochefort, Royan, et Saintes, le pays souffre d'un manque de transports publics sur l'ensemble de ses communes, et subit un engorgement routier en période estivale, ce qui génère d'importants problèmes de mobilité de la population, renforcés par le coût des déplacements et une précarité croissante.
- Le faible niveau d'éducation et de qualification de la population constitue un frein à la compétitivité de notre territoire : Les habitants sont peu ou pas qualifiés et manquent par ailleurs d'envie d'apprendre, en particulier les jeunes, ce qui crée des problèmes récurrents de recrutement pour les entreprises locales et constitue un frein à la formation de la population renforcée par sa faible mobilité pour aller se former à l'extérieur du territoire et le coût des déplacements.
- Notre territoire change de visage : la population vieillit durablement et la précarité est croissante parmi les populations les plus fragiles. On relève une fracture sociale qui s'opère entre les actifs, aux revenus plus modestes, les résidents secondaires, population souvent retraitée et aisée, et les acteurs économiques, représentant un tissu de très petites entreprises, aux entrepreneurs vieillissants, manquant de coopération entre elles et avec le territoire afin de lutter contre ces freins au développement.
- Si les services et les outils existent, l'offre de services publics de proximité n'est pas suffisamment optimisée : disséminée sous forme d'un maquis de permanences ou d'antennes sur le territoire, l'offre de services aux publics souffre d'un manque de cohérence, de lisibilité et de coordination entre les services et les partenaires, qui sont les premiers à l'avoir souligné à l'occasion de la démarche Emploi et territoire. En définitive, l'offre de services est peu accessible à la population, en raison notamment des coûts de déplacement, dans un contexte socio-économique fragilisé.

Une mise en commun des énergies, des compétences et des services déjà existants sur le territoire mais insuffisamment optimisés à ce jour à en raison d'un manque de coordination des acteurs, devient cruciale pour apporter une réelle plus-value aux habitants et aux entreprises du territoire en matière d'offre de services de proximité.

Cet outil structurant renforcerait aussi la cohésion du territoire par une stratégie durable et partagée avec nos partenaires locaux afin de pouvoir anticiper les mutations économiques et sociales du territoire. Il aurait pour mission d'accueillir, soutenir, et maintenir les actifs, en particulier les jeunes sur le territoire et d'accompagner les populations les plus fragiles.

Une orientation des élus du Pays en faveur de la création d'une « Maison des Initiatives et des Services » permettrait d'engager ce projet structurant, avant la fin de l'année 2008.

Le Pays doit pérenniser la stratégie ambitieuse mais nécessaire en faveur de la cohésion économique et sociale du territoire qu'il a défini avec l'ensemble des partenaires, à l'occasion du projet « Emploi et Territoire » (2006-2008) et plus récemment du programme « Leader » (2007-2010), dans le prolongement de la Charte du pays.

Ce projet européen nous a servi en effet de catalyseur pour définir les priorités en faveur du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion et mettre en oeuvre un plan d'une vingtaine d'actions partenariales à compter du premier semestre 2008. Un bilan de ces actions réalisées sera restitué à l'ensemble des 80 partenaires engagés dans cette démarche à la fin de l'année 2008.

Il a été conforté par le programme d'action LEADER qui a défini sa priorité en faveur de l'accueil, du soutien et du maintien des actifs, en particulier des jeunes, sur le territoire.

Dans la perspective de la pérennisation de cette stratégie, la création de la maison des initiatives et des services permettrait d'apporter une plus value dans trois champs d'intervention complémentaires :

- Axe 1 : l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil personnalisé de tous les habitants, en particulier les personnes en recherche d'un emploi et d'une formation, dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle (emploi, création d'entreprises, insertion, formation, social, santé, accès aux droits, justice...), en réduisant leurs déplacements et en évitant de stigmatiser les populations les plus fragiles.

Cet outil structurant, rassemblant l'ensemble des partenaires publics et privés sur un même lieu, proposerait un guichet unique polyvalent de services proposant à la population une offre intégrée de services aux usagers, et coordonnant l'ensemble des partenaires venant y assurer des permanences.

Il favoriserait la création de nouveaux services publics tels qu'une antenne de l'ANPE/Assedic, un bureau d'information jeunesse, un point d'accès aux droits...

- Axe 2 : Le maillage du territoire notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin de relayer l'offre de services au plus près des habitants et lutter contre la fracture numérique, par la mise en place d'un réseau d'espaces numériques, répartis sur l'ensemble des communes.
- Axe 3 : Le pilotage de la stratégie, dans une démarche partagée de cohésion économique et sociale.

Cet outil serait la cheville ouvrière de la stratégie de cohésion économique et sociale du territoire, coordonnant la mise en oeuvre et l'évaluation du plan d'actions partenariales en faveur du développement économique et de l'emploi et des compétences, défini à l'occasion du projet Emploi et Territoire.

La Maison des Initiatives et des Services permettrait de rassembler l'ensemble des partenaires locaux, tous favorables au maintien de la dynamique partenariale impulsée à l'occasion du projet Emploi et Territoire et à une coordination des services au sein de cet outil structurant.

Elle favoriserait ainsi la coordination et la mise en réseau des partenaires autour de « pôle » d'information et de services complémentaires :

- un pôle économie regroupant autour des services développement économique des communautés de communes et des ateliers de la création du pays, les chambres consulaires, les acteurs des jurys de la bourse tremplin, la section régionale conchylicole, l'ADASEA, le port de la côtinière, le club d'entreprises du territoire, le groupement d'entreprises...
- un pôle formation mettant à disposition un lieu ressources sur les métiers ainsi que des salles de formation à disposition des partenaires et des prestataires de formation, et un service d'information et de conseil en validation des acquis de l'expérience en partenariat avec la région,
- un pôle emploi - insertion permettant la création d'une nouvelle antenne ANPE/ASSEDIC et d'une Antenne de la mission Locale, avec un bureau d'information jeunesse, ainsi qu'un point d'information pour l'accueil des travailleurs saisonniers

- un pôle social - justice mettant en place, en complément des autres pôles, des points d'information sur le social, pouvant accueillir de nouveaux services sociaux tel qu'un CIAS (en projet), des associations caritatives (en particulier la banque alimentaire) et des services de santé tels que le CAMPE de Marennes, favoriser la promotion des services à la personne (notamment en direction des personnes âgées et dépendantes), et permettre la création d'un point d'accès aux droits en matière de justice, en partenariat avec le tribunal de grande instance de la Rochelle. Un local réservé à la banque alimentaire et aux associations caritatives pourrait y être associé.

NB. Faisant la preuve d'une plus-value certaine apportée par ce projet structurant, le pays a récemment obtenu le soutien de l'Etat pour la création de la « Maison des Initiatives et des Services » sur le territoire, à l'issue d'un appel à projets de la préfecture de région en direction des territoires, avec une subvention de 364.015 € sur la période 2008-2010 dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'EMETTRE un avis favorable à la démarche et autoriser le Président à poursuivre celle-ci en faveur de la création de la « Maison des Initiatives et des Services », et d'engager ce projet structurant avec les partenaires concernés avant la fin de l'année 2008.

*Madame HUMBERT dit que sur ce projet, il avait été dit qu'il devait être positionné de façon centrale.*

*Madame HUMBERT dit que l'on a parlé d'un CIAS en projet ! Il y a déjà un CIAS oléronais. Est-ce que l'on fait un CIAS pays Marennes Oléron ? C'est-à-dire l'ensemble des soins à la personne sur le Pays Marennes Oléron et antenne ANPE. Il y a déjà une ANPE à Saint-Pierre. Est-ce que ça ne suffit plus ? Est-ce que ça vient en complément ?*

*Monsieur VALLET dit qu'il ne faut pas mélanger les niveaux d'interventions, et que l'on parle ici d'un outil qui regroupe « une boîte à outils ». Il existe aujourd'hui des services publics ou au public, et à la personne, mais qui manquent de cohérence. Ça ne porte pas tant sur la définition de chaque politique, qu'il s'agisse de la santé, du social, de l'insertion de l'emploi que sur la mise en cohérence des acteurs, pour apporter une plus value à l'ensemble. C'est un rôle de facilitateur. Monsieur VALLET dit que les questions de soins à la personne, de CIAS, de niveau d'intervention c'est évidemment une question en soit, mais que ce n'est pas la question pour ce qui concerne ce projet de Maison des Initiatives et des services.*

*Monsieur VALLET demande donc au Conseil de Pays et sur proposition de ce qui a été vu ce matin en commission de « creuser » dans ce sens là.*

*Monsieur VALLET explique qu'il s'agit avant tout de mettre en cohérence les services et permanences existantes. Pour répondre à la question de Madame HUMBERT sur la centralité, il a été dit ce matin en commission qu'il y a deux questions à se poser :*

*1<sup>er</sup>) la question du lieu qui permet la cohésion et le regroupement. C'est important car ça ne se fait pas aujourd'hui.*

*2<sup>ème</sup>) la question du maillage qui rejoint la question des déplacements et également celle du numérique et de la dématérialisation des services.*

*Monsieur VALLET rappelle que nous en sommes au niveau de l'ingénierie.*

*Monsieur VALLET informe qu'il y a eu plusieurs visites, dont la Maison de l'Emploi de Rochefort, la Cité des Métiers de La Rochelle, la Maison de l'Economie de Saint-Sauveur d'Aunis et bientôt le projet de visiter en Gironde une Maison des Services et la Maison des Saisonniers à Arcachon.*

## 12. PROJET « MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES »

### Conventionnement avec l'Etat et subvention du FNADT

- Vu la décision du comité syndical du 20 décembre 2007 portant sur le projet « Emploi et Territoire » et sollicitant des soutiens financiers afin de conduire une étude approfondie sur la faisabilité d'un outil structurant et sa mise en œuvre sur le territoire,
- Vu la réponse à l'appel à projet de la préfecture de région en faveur du soutien de l'état pour la création d'une Maison des Initiatives et des Services sur le Pays Marennes Oléron et la création d'un poste de chef de projet - coordonnateur dédié à l'ingénierie de ce projet, dans le cadre d'une convention entre l'état et le pays Marennes Oléron sur la période 2008-2010,
- vu la réunion de la commission économique et sociale du 26 juin 2008,
- Vu la réunion du comité technique restreint de pilotage du projet Emploi et Territoire du 30 juin 2008,
- Vu la réunion du Bureau du Pays Marennes Oléron du 25 septembre 2008, en faveur de la création d'une maison des Initiatives et des Services et de la création d'un poste de chef de projet coordonnateur,

A l'issue d'un appel à projets émis par la Préfecture de région en direction des territoires, dans le cadre du volet territorial du contrat de projet Etat-Région (2007-2013), le Pays Marennes Oléron a présenté son projet d'outil structurant.

Compte tenu de la plus value apportée, l'Etat a décidé de fortement soutenir le Pays pour la création d'une « Maison des Initiatives et des Services » sur le territoire, sous la forme d'une subvention de 364 015 € sur la période 2008-2010, dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires.

Ces fonds sont donc réservés pour :

- la réalisation d'une Etude de faisabilité pour la création de la « Maison des Initiatives et des Services », en participant à 50% au coût de fonctionnement d'un poste de « Chef de projet – Coordonnateur » pendant 2 ans et ½, ce qui nécessitera la création d'un poste en décembre 2008 pour faire suite à celui de « Chargé de mission Emploi et Territoire », qui cessera à la même date (la masse salariale restera donc la même), avec un financement de 62.500 € de fonctionnement,
- la mise en œuvre de la « Maison des Initiatives et des Services », avec un premier financement 301.515 € pour des dépenses d'investissement.

Une convention doit être signée prochainement entre le Pays et la Préfecture de région, sous couvert de la préfecture de la Charente Maritime, afin d'engager les financements accordés par l'Etat.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à négocier et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la convention,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

*Pas d'observation.*

### 13. PROJET « MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES »

Création d'un poste « Chef de projet – Coordonnateur de la Maison des Initiatives et des Services » en charge de son étude de faisabilité et de sa mise en œuvre

- Vu la réponse à l'appel à projet de la préfecture de région en faveur du soutien de l'état pour la création d'une Maison des Initiatives et des Services sur le Pays Marennes Oléron et la création d'un poste de chef de projet - coordonnateur dédié à l'ingénierie de ce projet, dans le cadre d'une convention entre l'état et le pays Marennes Oléron sur la période 2008-2010.
- Vu la réunion du Bureau du Pays Marennes Oléron du 25 septembre 2008, en faveur de la création d'une maison des Initiatives et des Services et de la création d'un poste de chef de projet coordonnateur
- vu les dispositions statutaires de la loi du 13 juillet 1983
- vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984 en ses articles 136 et 3 alinéas 4
- vu le décret 88-145 du 15 février 1988
- vu la loi 84-46 article 4 du 11 janvier 1984

Dans la perspective d'étudier et mettre en œuvre la création d'une « Maison des Initiatives et des Services » sur le Pays Marennes Oléron, et dans le prolongement du projet « Emploi et Territoire »,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE CREER un poste de « Chef de projet- coordonnateur » à temps complet à compter du 5 décembre 2008, sur une période de deux ans.

Au sein de l'équipe technique pluridisciplinaire du Pays Marennes Oléron, sous la responsabilité du directeur des services, cet agent aura pour mission principale la réalisation d'une étude préalable de faisabilité technique, économique et financière et la première mise en place coordonnée de la « Maison des Initiatives et des Services » du Pays, dans le prolongement de la dynamique partenariale impulsée par le projet Emploi et Territoire, notamment par :

- o l'étude de la configuration de l'outil, intégrant le maillage numérique du territoire avec la création d'un réseau d'espaces numériques, et la programmation des offres de services au sein de cet outil en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage du Bâtiment,
- o l'obtention de la labellisation de la Maison des Initiatives et des Services par l'état, en tant que structure partenariale de type « Relais de services publics » et/ou « Comité de bassin d'emploi », avec l'engagement des différents partenaires locaux et le développement de nouveaux partenariats avec les territoires voisins (pays Rochefortais et Royannais),
- o la première mise en œuvre de la Maison des Initiatives et des Services, en assurant, tout au long de la démarche de projet, la coordination des différents partenaires et des services des communautés de communes et du pays, afin de structurer la cohésion et l'organisation des services et les permanences au sein de cet outil structurant
- o coordonner la mise en place et de l'évaluation du plan d'actions partenariales et de la stratégie du pays en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation, définis dans le cadre du projet « Emploi et Territoire » du Pays.

- contribuer à l'élaboration d'un schéma des services du territoire, en collaboration avec le réseau des collectivités et des partenaires, dans la perspective du développement et de la promotion de l'offre de services au sein de la maison des initiatives et des services et au travers de son réseau d'espaces publics numériques.
- DE PROCEDER à l'ouverture d'un poste contractuel de catégorie A pour une durée de 2 ans et demi (conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984) dans la mesure où la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient, éventuellement renouvelable par reconduction expresse,
- DE FIXER le niveau d'études minimum pour le recrutement à Bac+3,
- DE FIXER le niveau de rémunération en référence à la grille correspondant au grade d'attaché (IB 542 – IM 461),
- D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une période de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2010,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2008.

*Pas d'observation.*

#### 14. RESEAU REGIONAL ACCÈS

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un chargé de mission du Pays Marennes Oléron à la Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Depuis les dernières lois de décentralisation, les régions disposent de plein droit de l'exercice de la compétence développement économique. Elles peuvent ainsi verser des aides directes aux entreprises.

Les Communautés de Communes disposent également d'une compétence obligatoire en matière de développement économique. Il s'agit le plus souvent d'un rôle d'animation locale et de gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Elles peuvent en outre s'inscrire dans des démarches initiées par les régions pour compléter les dispositifs régionaux d'aides aux entreprises.

La concertation conduite par la région Poitou Charentes pour l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) a amené l'ensemble des partenaires à rechercher une meilleure lisibilité, une plus grande simplicité et une plus forte complémentarité des interventions économiques de chaque collectivité.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a mis en place un partenariat avec la Région pour être membre du Réseau régional ACCÈS et devenir ainsi la « porte d'entrée » du dispositif sur son territoire afin d'accompagner localement les chefs d'entreprises dans leurs projets économiques.

Il s'avère que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron ne dispose pas à l'heure actuelle de service de développement pour mener à bien cette mission.

Or, considérant l'action engagée par la Région avec le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron pour l'animation du dispositif « Bourses Régionales Tremplin Emploi », et à la demande de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, il est proposé de passer une convention renouvelée en 2008 avec elle pour permettre la mise à disposition partielle (à raison d'environ un jour par semaine) de l'agent de développement économique chargé de l'animation de ce dispositif.

Ainsi, les chefs d'entreprises souhaitant développer, exporter,, innover, reprendre ou transmettre une entreprise sur le territoire de l'Île d'Oléron pourront prendre contact avec cet agent pour :

- un premier niveau d'informations concernant les modalités d'attribution des dispositifs CORDEE, CORDEFOP, CORDEX et CORDEE – TPE,
- une aide à l'instruction du dossier DUO (Dossier Unique d'Orientation),
- une orientation et un accompagnement vers les partenaires chargés de l'accompagnement du projet (consulaires en particulier),
- une aide à l'instruction du dossier de demande d'aide financière.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER le renouvellement en 2008 de ce partenariat avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron dans l'intérêt du monde économique du Pays Marennes Oléron,
- D'AUTORISER le Président à mettre à disposition le personnel du Pays Marennes Oléron pour une durée de 12 mois à raison d'un jour par semaine afin d'animer ce dispositif pour le compte de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron,
- D'ACCEPTER le versement par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron d'une compensation au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron d'un montant de 6 000 € pour 2008,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

*Pas d'observation.*

## 15. PROJET FEP DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MARENNES OLERON

Autorisation à concourir à l'appel à projet « Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche »

- Vu le Plan stratégique national établi en application de l'article 15 du règlement (CE) n°1198/2006 DU Conseil du 27 juillet 2006 relatif au Fond Européen pour la pêche ;
- Vu le Programme Opérationnel pour les interventions structurelles communautaires dans le secteur de la pêche en France pour la période 2007/2013, adopté par la Commission le 19 décembre 2007 (décision C (2007) 6791)
- Vu l'Appel à projet Axe 4 du Fonds européen pour la pêche « pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture,

### Présentation du Fond Européen pour la Pêche et de l'Axe 4

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) s'est substitué à l'IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche) depuis le 1er janvier 2007 et sera en application jusqu'au 31 décembre 2013. Il se décline en 5 axes prioritaires, dont l'axe 4 permettant de travailler sur le développement durable des zones de pêche.

Cet axe 4 fonctionne sous la forme d'un appel à projet qui a été lancé en juin 2008 « pour un développement durable des zones côtières tributaire de la pêche et de l'aquaculture ». Le dépôt des candidatures est attendu pour le 31 octobre 2008.

Ces projets doivent être collectifs et regrouper des acteurs de la filière pêche et aquaculture, ainsi que des acteurs représentatif du territoire. La mixité acteurs publics / acteurs privés doit également être considérée. Enfin, ces projets doivent répondre en partie aux objectifs suivants :

- Créer de la valeur ajoutée pour les opérateurs de la filière pêche et aquaculture par la valorisation des productions locales,
- Protéger et valoriser l'environnement par la mise en place de schémas collectifs de bonnes pratiques,

- Diversifier les sources de revenu des pêcheurs par le développement de la pluriactivité,
- Diversifier les activités économiques en lien avec une dynamique territoriale,
- Promouvoir la coopération nationale et transnationale entre les zones de pêche.

L'axe 4 est doté de 5,7 millions d'euros de contributions communautaires (2,6 % du FEP). Les enveloppes bénéficieront à une dizaine de territoires sélectionnés. Chaque groupe bénéficiera donc de la gestion d'une enveloppe de crédits communautaires pluriannuelle d'un montant moyen de 500.000 € (soit 1.000.000 € en coût total public).

### **Elaboration partenariale de la candidature Axe 4 du FEP Pays Marennes Oléron**

Le Pays Marennes Oléron, la Section Régionale Conchylicole Poitou-Charentes et le Port de la Cotinière ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'une réponse à l'appel à projet Axe 4 du FEP.

Suite à la parution de l'appel à projet, les partenaires se sont réunis durant l'été et ont confirmé l'opportunité de répondre cet appel à projet.

En parallèle, les premières parties du dossier de la candidature du Pays (diagnostic général et tableau de synthèse présentant les grands enjeux de développement de la zone pour les secteurs pêche et aquaculture) ont été rédigées en procédant par échanges de mail avec les différents partenaires.

Pour le reste, la candidature doit contenir notamment :

- l'identification des enjeux spécifiques du « Groupe FEP Pays Marennes Oléron » et la présentation de la stratégie locale (suite du chapitre 2)
- le plan de développement : les fiches actions qui permettront de répondre à la stratégie locale (chapitre 3)
- articulation de la stratégie locale avec les autres interventions publiques de la zone (chapitre 4)
- processus d'implication des acteurs (chapitre 5)
- modalités de mises en œuvre (chapitre 6)
- maquette financière (chapitre 7)
- conclusion et annexes

Pour mener à bien ce travail, les partenaires ont convenu qu'il était nécessaire de se faire accompagner par un prestataire spécialisé, se basant notamment sur l'expérience acquise en 2007 dans le cadre de l'élaboration de la candidature à l'appel à projet LEADER.

Aussi, après consultation, ils ont décidé de retenir lors de la réunion technique du 27 août 2008, la proposition du Cabinet OREADE Brèche de La Jarrie (Agence Ouest) et ainsi, le Président a décidé de notifier à ce Cabinet une mission d' « Assistance à l'élaboration de la candidature du Pays Marennes Oléron à l'appel à projets Axe 4 du FEP » pour un montant de 14.471,60 € TTC.

Le coût de cette prestation serait pris en charge par le Pays (50%) et pour partie par le Port de la Cotinière (25%, soit 3618 €) et la Section Régionale Conchylicole (25%, soit 3618 €).

La mission consiste notamment à animer le groupe d'acteurs dès le mois de septembre 2008, afin de faire émerger la stratégie locale ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle (les fiches actions).

Accompagnée par le prestataire, la méthodologie de co-construction du dossier avec les acteurs du territoire s'est rapidement enclenchée.

Compte tenu des délais extrêmement serrés, la mobilisation des acteurs et la dynamique engagée ont permis de travailler de manière productive sur un calendrier d'élaboration de la candidature au rythme très soutenu.

Stratégie du groupe FEP local				Plan de développement (les fiches action)	
Secteurs d'activité	Grands enjeux de développement de la zone	Objectifs FEP	Objectifs du groupe FEP	Mesures éligibles FEP	Fiches actions du groupe FEP local
Pêche en mer		création de valeur ajoutée pour les opérateurs des filières pêche et aquaculture par la valorisation des productions locales ;		a) renforcement de la compétitivité des zones de pêche, b) reconversion et réorientation des activités économiques (notamment écotourisme) c) diversification des activités par la promotion d'emplois multiples des pêcheurs et la création d'emploi complémentaires hors secteur d) valorisation des produits de la pêche locale e) soutien aux petites infrastructures liées à la pêche et au tourisme, ainsi qu'aux services qui bénéficient aux petites communautés vivant de la pêche f) protection de l'environnement dans les zones de pêche afin d'en préserver l'attrait, rénovation des villages côtiers pêche, protection et valorisation du patrimoine naturel et architectural g) rétablissement du potentiel en cas de catastrophes h) promotion de la coopération interrégionale et transnationale entre les « groupe » des zones de pêche i) acquisition de compétences et facilitation j) couverture des frais de fonctionnement des groupes  Autres mesures éligibles : promotion et l'amélioration des qualifications professionnelles, adaptabilité des travailleurs et l'accès à l'emploi (en particulier en faveur des femmes)	
Conchyliculture		protection et la valorisation de l'environnement, y compris en matière énergétique ;			
Pêche à pied		diversification des sources de revenu par le développement de la pluriactivité et de la diversité des activités économiques, en lien avec une dynamique territoriale ;			
Environnement/ Patrimoine		mise en place de nouveaux services facilitant le maintien des populations de marins dans les zones littorales ou accompagnant la création d'entreprises ou l'accès à d'autres emplois, notamment ceux facilitant l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle des femmes de pêcheurs ;			
Tourisme		mise en œuvre de projets de coopération interrégionale et transnationale entre les groupes FEP.			
Agriculture					
Insertion, emploi, formation					
Attractivité du territoire					
Stratégie territoriale					
<b>Entretiens individuels</b> : du 9 au 19 septembre <b>Forum d'acteurs 1</b> : 22 septembre à 14h30 à la CCIO					<b>Ateliers de travail</b> (au choix) : 30 septembre à 14h30 à la CCIO et 1 <sup>er</sup> octobre à 17h à la CCBM <b>Forum d'acteurs 2</b> : 23 octobre à 14h30 à la CCBM

Au-delà de ces réunions multi partenariales, un Comité de pilotage composé à minima du Pays, de la SRC et du Port a permis de valider chemin faisant l'évolution des travaux.

### Présentation de la stratégie du groupe FEP local

Le fil conducteur de la stratégie Axe 4 du FEP Pays Marennes Oléron apparaît bien être l'attractivité et le dynamisme du territoire autour de ses filières pêche et aquaculture.

Les acteurs ont ainsi fait apparaître l'importance de créer des ponts entre les différentes activités du territoire, qu'elles soient liées à la mer ou à la terre, afin de redonner aux activités maritimes toute leur place dans le développement du territoire.

Cependant les activités maritimes s'inscrivent dans un contexte global et local de tension mais également d'innovation avec le projet de création du parc marin.

Ainsi, le groupe FEP local a décidé d'axer l'attractivité et le dynamisme des activités maritimes par la recherche de plus-values qualitatives sur les produits et l'image des métiers.

### Synthèse de la stratégie locale du groupe FEP

- 1) Valorisation des productions locales
  - 1.1 Développement d'une meilleure traçabilité des produits et des productions locales
  - 1.2 Promotion de l'identité maritime du territoire
  - 1.3 Développement de la démarche qualité engagée sur les produits locaux
- 2) Protection et valorisation de l'environnement
  - 2.1 Développement d'une politique territoriale de traitement et de valorisation de tous types de déchets
  - 2.2 Suivi et gestion des ressources, notamment s'agissant de l'eau
  - 2.3 Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles
- 3) Diversification des sources de revenus
  - 3.1 Création de nouveaux métiers liés aux activités maritimes, notamment pêche et aquaculture

- 3.2 Renforcement des liens entre acteurs et développement des réseaux d'acteurs
- 4) Mise en place de nouveaux services : maintien de population des actifs des filières, création d'entreprise, accès à l'emploi...
- 4.1 Promotion des métiers afin d'assurer un potentiel de repreneurs d'entreprises
  - 4.2 Transfert de connaissances entre les acteurs du territoire
  - 4.3 Développement de qualifications professionnelles permettant l'adaptabilité et l'accès à l'emploi
  - 4.4 Réflexion globale autour des « métiers en tension »
- 5) Coopération
- 5.1 Echanges de bonnes pratiques
  - 5.2 Opérations communes
  - 5.3 Mise en réseau des acteurs et des filières maritimes et des territoires

Le plan de développement du dossier, catalogue de fiches actions en cours de finalisation, devra permettre la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie retenue.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DONNER un avis favorable pour une réponse l'appel à projet « AXE 4 du FEP », selon les modalités présentées ci-dessus,
- D'APPROUVER le dossier de candidature au travers de la stratégie présentée ci-dessus,
- DE DESIGNER 3 membres titulaires (dont le Président) et 3 membres suppléants pour représenter le Pays Marennes Oléron au sein du « Comité de programmation FEP »,

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mickaël VALLET	Monsieur Alain LATREUILLE
Monsieur Patrick MOQUAY	Monsieur Jean-Michel MASSE
Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU	Madame Annick NORMANDIN

- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à solliciter les participations correspondantes auprès de la Section Régionale Conchylicole et du Port de la Cotinière (Commune de Saint Pierre d'Oléron), à hauteur de 3617 € pour chaque partenaire,
- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à négocier et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre du programme.
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

*Monsieur LATREUILLE dit qu'il y a eu une bonne participation de la part des élus et des professionnels à l'élaboration du projet. Le Dossier FEP est à remettre fin octobre. Si le dossier est retenu, nous pourrions prétendre à une subvention de 500 000 euros. Actuellement, la commission prépare des fiches actions précises. C'est un travail intense.*

*Monsieur LATREUILLE informe dit qu'il y a un Comité de Pilotage jeudi 23 octobre pour valider les fiches actions.*

## 16. NUMERISATION DES PLANS CADASTRAUX DES COMMUNES

### Transfert du projet au Pays Marennes Oléron

Les Communautés de Communes de l'île d'Oléron, du Bassin de Marennes, les communes du pays, l'Etat ainsi que différents partenaires privés ont décidé de mettre en commun les moyens techniques et financiers en vue de la constitution d'une banque de données cartographiques informatiques et la mise à jour régulière de ces données (projet Système d'Information Géographique – S.I.G.).

Ce projet a été réalisé en deux temps :

- Tout d'abord le travail de numérisation des données cadastrales réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron par l'entreprise IMAGIS (délibération du 29 octobre 2004). Au total 148 396 parcelles ont été traitées dont 38 005 parcelles (25,6 %) sur le secteur de Marennes et 110 391 parcelles (74,4 %) sur le secteur d'Oléron.
- Ensuite la mise en place des outils informatiques permettant le traitement, la gestion et la diffusion des informations, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron (Marché STAR APIC du 24/07/06)

Par ailleurs par souci de cohérence et compte tenu que la compétence relative au projet du S.I.G. a été déléguée à compter du 1er janvier 2006 au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, il conviendrait d'accepter le transfert des travaux de numérisation de l'actif de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron vers l'actif du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

Désignation du bien	Article budgétaire	N° d'inventaire	Année Acquisition	Prix d'achat TTC	Amortiss. cumulé au 01/09/08	Valeur Nette comptable au 01/09/08
Numérisation des plans cadastraux du Pays Marennes Oléron	2088	419	2006	136 200,89	54 480,36	81 720,53

Il convient de préciser que le Conseil Communautaire de l'île d'Oléron a accepté ce principe lors de sa réunion du 17 septembre 2008, ainsi que le Conseil Communautaire du Bassin de Marennes lors de sa réunion du 24 septembre 2008.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à signer les documents administratifs et les opérations comptables relatifs au transfert du projet au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

*Monsieur VALLET précise que Laurent SCHNELL fera le tour de chaque commune.*

*Pas d'observation.*

## 17. OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE REALISER les ouvertures et virements de crédits suivants

Art.	chap.	Fonct.	service	Désignation	dépenses	recettes
74718	74	90	290	DRAC subvention poste bibiothèque		15 000,00
617	011	90	271	Etude FEP	14 500,00	
7474	74	90	271	Commune St Pierre / Port		3 625,00
7478	74	90	271	Section Régionale Conchilicole		3 625,00
6453	012	90	295	Charges Personnel animateur leader + assis admi.	21 000,00	
023	023	01		Virement section de fonctionnement	7 500,00	
7473	74	020	241	Conseil Général		26 005,00
022	022	020	241	Charges de fonctionnement disponibles	5 255,00	
TOTAL de la Section					48 255,00	48 255,00
Solde						0,00

### Section Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
1322	13	90	86	Région BTE	7 500,00	
021	021	01		Virement de la section de fonctionnement		7 500,00
TOTAL de la Section					7 500,00	7 500,00

*Pas d'observation.*

## QUESTIONS DIVERSES :

*Monsieur VALLET informe que le jeudi 20 novembre 2008 dans le cadre de la semaine du jeu (manifestation nationale) se tiendra à la Cailletière sur la commune de Dolus d'Oléron, la manifestation « Murder Party » gérée par l'Association Lud'Oléron. Monsieur VALLET demande 11 participants dans les élus. Messieurs VALLET-VILLA-DUPUY et mesdames HUMBERT et BAUDIN se sont inscrits.*

*Monsieur VALLET rappelle aux élus qu'ils peuvent s'inscrire auprès de Monsieur MERCIER.*

*Madame HUMBERT informe que l'Association « Conte en Oléron » organise le mercredi 26 novembre à 20 h 30 un spectacle « La Conserverie de Vieux » de et par Alice FAHRENKRUG et Cécile DELHOMMEAU à la Citadelle du Château d'Oléron.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures* .

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,  
le 6 novembre 2008

Le Président,

Mickaël VALLET